

Par télécopieur et par courrier : 613 995-5719

Québec, le 15 janvier 2007

Monsieur Livain Michaud
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 3^e étage, Pièce: A8-4
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

241

DQ37

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, des questions écrites provenant de différentes clientèles ont été transmises à la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier. Ces demandes ont été examinées et sont également disponibles pour la consultation en ligne sur le site du BAPE.

La commission d'examen conjoint désire soumettre à votre instance la présente demande relevant de son expertise et compétence.

Veillez trouver, en annexe, l'information demandée pour laquelle une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 29 janvier prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement puisque dans son dernier communiqué la commission a fixé au 26 janvier la date limite de la réception des questions écrites.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

c.c. M^{me} Annie Déziel

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ADRESSÉES À
RESSOURCES NATURELLES CANADA (DQ37)**

- QUES25.** On a beaucoup parlé, hier mardi après-midi, de ce que le gaz naturel pourrait se substituer avantageusement, du point de vue des émissions de GES et autres polluants, à d'autres sources d'énergie. On a peu parlé de ce que le gaz naturel est lui-même plus polluant que d'autres sources d'énergie. Par ailleurs, la Stratégie énergétique du Québec dit vouloir privilégier ce qu'elle appelle "les énergies propres", et elle cite à ce titre l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et les économies d'énergie; elle ne cite pas le gaz naturel. **Question:** Les gouvernements québécois et canadien sont-ils en mesure de prendre des dispositions pour s'assurer que le gaz naturel éventuellement importé par Rabaska ne se substitue pas à des énergies plus propres déjà en place ou auxquelles, dans le cas de développements nouveaux, il pourrait être recouru? Si oui, quelles sont ces mesures possibles, sont-elles déjà prises ou quelles assurances les gouvernements ont-ils déjà données qu'ils les prendront?
- QUES90.** En CA 36, les ministères fédéraux affirmaient : « Un phénomène d'étalement latéral provoqué par la liquéfaction de niveaux sableux peut exercer un effort tranchant sur les pieux. Est-ce que le Fédéral a eu réponse à ses préoccupations à ce niveau ?
Sous-question :
Est-ce que l'analyse sismique qui a été remise à l'Annexe I répond aux questions du fédéral CA-015-s2 , 18-s2, 21-s2 ?